

Contrat d'Appui aux Projets de la Filière Viande Blanche 2017-2020

Axe A. «Consolider la production en élevage pour répondre aux besoins en quantité et qualité des entreprises aval»

Action A.5 « Aides aux investissements en élevage »

Contexte	La réussite des élevages conditionne l'avenir de la filière régionale (poursuite des activités actuelles, adaptations, renouvellement des générations ...). Pour réussir les éleveurs ont besoin d'adapter leurs bâtiments et équipements d'élevage, neufs ou existants. Ces investissements sont incontournables pour garantir au quotidien Bien Etre Animal, Sécurité sanitaire, Environnement et Coût de production.
Objectifs action	Il s'agit d'accompagner financièrement les projets d'élevage qui ont pour objectif de permettre une diversification des activités dans les exploitations et ou de rendre possible l'installation ou l'emploi d'un salarié, et ou de consolider l'exploitation existante. En terme d'élevage, il s'agit de favoriser la création de bâtiments neufs durables, de favoriser les rénovations permettant d'intégrer les exigences de l'élevage d'aujourd'hui, notamment de bien être animal et d'améliorer les conditions de travail.
Description action	Il s'agit de soutenir pour les 3 espèces porcs, lapins et volailles les investissements : <ol style="list-style-type: none"> 1. en bâtiments neufs (terrassement, maçonnerie et coque), 2. ainsi que les équipements en bâtiments neufs ou rénovation visant à optimiser les 4 grands domaines qui impactent les qualités d'élevage : protections sanitaires d'élevage, maîtrise de l'ambiance des bâtiments, l'alimentation et enfin le confort des animaux (voir détails des équipements au tableau joint)
Indicateurs de résultats	300 projets sur 4 ans
Indicateurs de suivi	- Type d'investissements soutenus - Nombre d'exploitations bénéficiaires - Montant des investissements réalisés - Montant des aides attribuées
Pilotes	Pôle Viande Blanche (ARIPORC/CRIAVI/UGPLC)
Mise en œuvre	Eleveurs
Partenaires	OP, OPAR ...
Calendrier	2017-2020
Coût	70 Millions d'euros
Demande Conseil Régional	3 millions d'euros
Bénéficiaires	<p>Eleveur de la région Centre Val de Loire adhérent d'une Organisation de Production ayant signé la charte régionale du CAP 3G.</p> <p><u>Pour les projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 € HT et 10 000 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de base d'aide publique : 20% - Bonification : + 10% pour les bénéficiaires prioritaires (exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité) <p>L'enveloppe pré affectée est fixée à 250 000 €.</p> <p><u>Pour les Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 10 000 € HT 130 000 € HT :</u></p> <p>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR</p>

	<p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.</p> <p>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20% - Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) : <p>+ 10 % pour les éleveurs de la filière viande blanche</p> <p>+ 10% pour les bénéficiaires prioritaires (jeunes agriculteur)</p> <p>+ 10% pour les exploitations sous signes de qualité (agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité).</p> <p>+ 10% pour les projets agro-écologiques : opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants.</p> <p>+ 10% sur les territoires prioritaires (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).</p> <p><u>Majoration du taux de base bonifié</u> (cumul max 75% d'aide publique):</p> <ul style="list-style-type: none"> + 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE. + 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI). <p>2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDR, la procédure CAPEX s'applique :</p> <p>Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonifications : cumul max de 30%
Demande Etat	4 000 000 euros – PCAE Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
Autres financeurs	Agences de l'eau dans le cadre du dispositif PCAE et de la Mise aux Normes et Ecophyto2.
Mise en œuvre du CAPEX	Les dossiers doivent être visés par une OP et transmis au Pôle Viande Blanche (ARIPORC/CRIAVI/UGPLC)
Observations	<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement des éleveurs s'inscrit dans la démarche de progrès continue à travers l'analyse des performances multicritères. Un bilan prenant en compte les principaux critères durabilité à travers le scoring des projets sera réalisé pour suivre la pertinence globale des projets déposés. - Les filières volailles s'engagent auprès des éleveurs dans ses contrats sur des débouchés et des rémunérations garanties (en fonction des résultats d'élevage) ainsi que sur la durée des prêts engagés par les éleveurs (12 ans). De même, elles soutiennent les investissements à hauteur de 2,4 M€ (20€/m2).

LISTE DES INVESTISSEMENTS ELEVAGE ELIGIBLES

ESPECES	NATURE des équipements neufs ou rénovation	DESCRIPTIFS
VOLAILLES PORCS LAPINS	Bâtiments	Terrassement, maçonnerie, coque
	Protections Sanitaires	Sas, quai d'embarquement, quarantaine, local d'équarrissage, aires dédiées et aires bétonnées, lavage et désinfection, identification et traçabilité, ramassage et conditionnement des œufs
	Ambiance	Isolation, Ventilation, Chauffage et Eclairage
	Alimentation	Fabrique d'aliment à la ferme, Stockage et Distribution d'aliment et d'eau
	Confort des animaux	Surface supplémentaire pour diminuer la densité, alarmes, sols, pailleuses, brumisation, parcs extérieurs